

Commune de Chérac
Liste des délibérations prises au Conseil Municipal du 6 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Maire, pour examiner les délibérations indiquées ci-dessous.

Présents :

Monsieur Jean-Paul COMPAIN, Madame Julia DEFAYE, Madame Corinne DESLANDE, Monsieur Michel DESPREZ, Monsieur Eric GADONNAUD, Madame Julie KEFI, Monsieur Daniel MANDIN, Madame Françoise MARBOT, Monsieur Jacky MARFILLE, Monsieur Guy PORTMANN, Madame Sandie SALOMON, Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

Absents et excusés : Monsieur Patrick CHEVALIER, Monsieur Christian GARRAUD

Procuration : Monsieur Arnaud GALLIARD a donné procuration à Madame SERRA-DAVISSEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Guy PORTMANN

N°20230906-01 : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour le local associatif :

Le conseil municipal accepte la proposition de la SAS Atelierural Architectures pour un montant de 3 000 € TTC et autorise Madame le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour le local associatif.

N° 20230906-02 : Marché du local associatif : validation du dossier de marché :

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour la construction du local associatif.

N° 20230906-03 : Local associatif : demande de subventions :

Le conseil décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la DETR, une aide financière auprès du Département et une aide du fonds de concours de la CDA de Saintes pour la construction du local associatif.

N° 20230906-04 : Passation d'une convention avec un cabinet de conseil pour demande de subvention européenne :

Le conseil, à l'unanimité, accepte et autorise Madame le Maire à signer la convention de la société MA-RSE pour faire une demande de subvention FEADER pour le local associatif.

N° 20230906-05 : Redevance d'occupation du domaine public (RODP) due par GRDF :

Le conseil fixe à l'unanimité, le montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public due par GRDF à 337 € pour l'année 2023.

N° 20230906-06 : Mise à disposition de la salle des fêtes à l'association de danse Country Barail Ranch :

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle des fêtes à l'association de danse Country Barail Ranch à compter du 14 septembre et fixe le tarif de location à 20 € par jour d'utilisation.

N° 20230906-07 : Mise à disposition d'un garage à Monsieur PORTMANN :

Le conseil municipal, autorise Madame le Maire à signer une convention d'occupation avec Monsieur PORTMANN pour un garage à compter du 1^{er} décembre 2023 et fixe le montant du loyer mensuel à 40 €.

N° 20230906-08 : Mise à disposition d'un local à Madame DELALANDE :

Le conseil, autorise à l'unanimité, Madame le Maire, à signer une convention d'occupation d'un local avec l'intéressée à compter du 1^{er} décembre 2023 et fixe le montant du loyer à 80 € par mois.

N° 20230906-09 : Convention de mise à disposition d'un équipement sportif :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre gratuitement à disposition de l'association Etoile Sportive Javrezacaise, un vestiaire d'arbitre et un vestiaire joueurs, des toilettes et les deux terrains de football à compter d'octobre. Madame le Maire est autorisée à signer une convention de mise à disposition avec l'association.

N° 20230906-10 : Redevance d'occupation du domaine public pour un particulier

Le conseil, à l'unanimité, autorise le stationnement de la voiture d'un particulier sur un terrain communal jusqu'au 15 octobre 2023 et fixe à 10 € par jour le montant de la redevance d'occupation. Madame le Maire est autorisée à signer une convention d'occupation avec l'intéressé.

N° 20230906-11 : Colis pour les personnes âgées :

Le conseil, à l'unanimité, décide d'offrir un colis d'une valeur de 25,40 € aux personnes âgées d'au moins 70 ans à la date du repas, domiciliées dans la commune et qui n'auront pas pu y participer.

N° 20230906-12 : Décisions budgétaires modificatives n° 1 :

Le conseil vote à l'unanimité des modifications de crédits budgétaires sur le budget de la commune.

N° 20230906-13 : Recrutement d'un adjoint technique

Le conseil décide, à l'unanimité, de recruter un adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024.

N° 20230906-14 : Modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Saintes liée au changement de dénomination de la communauté d'agglomération et à l'ajustement du périmètre des animations touristiques de la compétence facultative tourisme :

Le conseil municipal adopte les modifications statutaires proposées par 4 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions.

N° 20230906-15 Exercice du droit de préférence sur la vente de parcelles boisées :

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence sur la vente de certaines parcelles boisées sur le territoire communal.

N° 20230906-16 : Désignation d'un référent « Habitat » auprès de la CDA de Saintes :

Le conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Daniel MANDIN, en qualité de référent « habitat » auprès de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

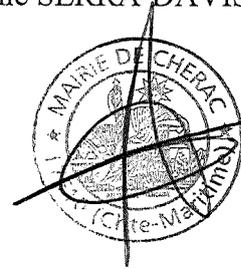
N° 20230906-17 : Décisions du maire relatives au droit de préemption urbain :

Madame le Maire rend compte au conseil des décisions qu'elle a prises au titre du droit de préemption urbain.

Le secrétaire de séance,
Guy PORTMANN



Madame le Maire,
Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU



Affiché le 20 septembre 2023

Mise en ligne le 20 septembre 2023